

Compte rendu du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 24 février 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-quatre février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu accordé, à titre dérogatoire, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	16/02/2022
Membres en exercice :	27
Présents :	20
Qui ont pris part à la délibération :	25

Etaient présents : Michel ALBESPY, Mathilde ANDRE, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTES, Marie-Claude FOURNIER, Serge FRAYSSINET, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Christian PEREZ, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE,

Absent et excusé : Emilie CHABRIER (pouvoir à Sébastien BOYER-MADRIERES), Laurent COT (pouvoir à Isabelle JOFFRE), Laetitia CAYREL (pouvoir à Elodie RIVIERE), Anne-Marie GARRIGUES (pouvoir à Christian PEREZ), Karine LEWANDOWSKI, Damien MENEL (pouvoir à Guillaume SOULIE), Marlène URSULE.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Guillaume SOULIE

01- SIVU « Rêve avec moi » : participation financière 2022

Le Maire rappelle au conseil municipal que **Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) « Rêve avec Moi »** est un relais assistantes maternelles itinérant et intercommunal qui résulte d'une volonté de délocalisation. En effet, il est implanté sur quatre communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez : à savoir **Druelle, Le Monastère, Sainte Radegonde et Sébazac-Concourès**.

Le relais est géré par un **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU)**, créé en août 2003.

Son **siège social** est la mairie de Sébazac-Concourès. Le RAM est un lieu-ressources au service :

- des familles pour les aider à trouver une solution de garde, réaliser les démarches administratives (rédiger un contrat de travail ...), halte jeux ...
- des assistantes maternelles : aide à l'exercice de leurs missions etc..

La participation des communes est établie par une clé de répartir à savoir :

- Druelle Balsac 23%
- Le Monastère 26%
- Ste Radegonde 17%
- Sébazac-Concourès 34%

Pour l'année 2022, la participation communale s'élève à 4600€ (quatre mille six cent euros)

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité donne un avis favorable au versement de 4600€ au SIVU Rêve avec Moi.

03 – TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2022

Le Maire expose que le Conseil Municipal doit voter les taux de TFB et TFNB de 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'appliquer pour les taux des contributions directes pour l'année 2022 comme suit :
 - **T.F.P.B.** Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties **40.92 %**
 - **T.F.P.N.B.** Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties **100.40 %**

04 - Création d'un poste d'agent de maîtrise principal 2^{ème} classe

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Un agent communal peut prétendre à un avancement au grade d'agent de maîtrise principal de 2^{ème} classe compte tenu de son ancienneté et des modalités d'avancement des agents de la catégorie C.

Le maire propose :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois

Vu les délibérations relatives au régime indemnitaire n°06 du 11 mai 2017 et n°10 du 14 mars 2019

Vu la délibération n°3 du 05 novembre 2020 qui fixe le taux d'avancement de grade à 100% pour tous les cadres d'emploi

Vu l'arrêté n°2021-109 portant établissement des lignes directrices de gestion

Considérant la nécessité de créer un emploi de d'agent de maîtrise principal de 2^{ème} classe, catégorie C, à temps complet pour l'avancement de grade de l'agent titulaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer le poste d'agent de maîtrise principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mars
- décide de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- donne pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération

05 Convention avec La Cazelle aux livres

Le Maire expose que depuis la création de la bibliothèque le 19 septembre 2007, la gestion courante a été déléguée à l'association La Cazelle aux livres. Une convention entre la commune et l'association définit les droits et devoirs des parties à savoir :

1/ L'association de bénévoles s'engage essentiellement à :

- Assurer la gestion de la bibliothèque
- Assurer les permanences d'accueil au public
- A souscrire une assurance « responsabilité civile »

2/ La commune s'engage à :

- A mettre à disposition un local pour le bon fonctionnement
- A ouvrir annuellement une ligne budgétaire pour l'achat et le renouvellement de livres
- A verser une subvention de fonctionnement

Le fonctionnement de la bibliothèque est régi par un règlement intérieur soumis au conseil municipal.

L'association souhaite recruter une personne pour soutenir les bénévoles dans les tâches administratives et demande la participation financière de la commune.

Ouïe cet exposé, le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Valide le projet de convention et de règlement intérieur
- Accepte de verser une participation financière pour la rémunération d'un salarié à compter du 1^{er} janvier 2022
- Autorise le maire à signer une nouvelle convention incluant la prise en charge de la rémunération.

06 – MARCHE 2021-05 ATTRIBUTION RECONSTRUCTION DE LA MAIRIE

Bruno TEYSSEDRE ne prend part à la délibération

Le maire expose qu'une consultation des entreprises a été réalisée sous forme de procédure adaptée pour la reconstruction de la mairie suite à l'incendie du 17 décembre 2019.

La consultation portait sur 14 lots distincts :

- Lot 1 DEMOLITION/VRD
- Lot 2 GROS-ŒUVRE
- Lot 3 MUR OSSATURE BOIS/CHARPENTE BOIS
- Lot 4 COUVERTURE ET BARDAGE ZINC/VERRIERE
- Lot 5 MENUISERIES EXTERIEURES ALU/SERRURERIE
- Lot 6 CLOISONS SECHES/DOUBLAGES/ISOLATION
- Lot 7 FAUX-PLAFONDS
- Lot 8 MENUISERIES INTERIEURES/AGENCEMENT
- Lot 9 CHAPE/CARRELAGE/FAIENCE
- Lot 10 PEINTURE/SOLS SOUPLES
- Lot 11 PLOMBERIE/SANITAIRES/CHAUFFAGE/VENTILATION
- Lot 12 ELECTRICITE CF
- Lot 13 NETTOYAGE
- Lot 14 RAVALEMENTS

La commission communale et le maître d'œuvre se sont réunis le 22 décembre 2022 afin d'analyser les offres reçues. Vu l'analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide, à l'unanimité, d'attribuer les lots comme suit (montant HT) :

LOT 01 - DEMOLITION – VRD : SARL MAZARS TP

11 Route de la Calmette, LA PRIMAUBE

Base : 69 735.79 €

LOT 02 - GROS-ŒUVRE : FERREIRA CONSTRUCTION

Rue des Fougères, DRUELLE BALSAC

avec prestation supplémentaire éventuelle pour habillage groupe froid

Base : 153 653.67 €

PSE : 2 305.30 €

LOT 03 - MUR OSSATURE BOIS - CHARPENTE BOIS : CHARLES CHARPENTE

Place de la gare St Martin, BOUILLAC

Base : 78 625.67 €

LOT 04 - COUVERTURE ET BARDAGE ZINC – VERRIERE : SARL COMTE SEBASTIEN

Le Bousquet, DRUELLE BALSAC

Base : 144 911.91 €

LOT 05 - MENUISERIES EXTERIEURES ALU – SERRURERIE : SARL ROUERGUE ALUMINIUM

La Broussine, ZA de Malan, RODEZ

Base : 120 500.00 €

LOT 06 - CLOISONS SECHES - DOUBLAGES – ISOLATION : SARL LAUR GUILLAUME

10 avenue de Comberozes, BOZOULS

Base : 67 500.00 €

LOT 07 - FAUX-PLAFONDS : BELET ISOLATION

34 Route du Bois Vert, OLEMPS	Base : 12 373.09 €
LOT 08 - MENUISERIES INTERIEURES – AGENCEMENT : SAS BRAS-TURLAN 7 Rue de Foncourieu, MARCILLAC	Base : 92 774.56 €
LOT 09 - CHAPE - CARRELAGE - FAIENCE : VEYRAC CARRELAGE SAS 6 rue des Cazals, ZA Les Amourals 2, LA PRIMAUBE	Base : 18 565.42 €
LOT 10 - PEINTURE - SOLS SOUPLES : SAS GASTON PERE ET FILS 45 Route de Bonissard, DECAZEVILLE	Base : 36 247.76 €
LOT 11 - CHAUFFAGE PLOMBERIE SANITAIRES – VENTILATION : THERMATIC SAS 16 rue Nicephore Niepce, ZA Malan, RODEZ avec prestation supplémentaire éventuelle pour panoplie hydraulique avec prestation supplémentaire éventuelle pour sanitaires école	Base : 119 163.77 € PSE : 5 795.17 € PSE : 9 654.51 €
LOT 12 - ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES - SARL ELECTROTECHNIQUE Le Fargal Haut, MONTBAZENS	Base : 43 090.69 €
LOT 13 – NETTOYAGE : CLEAN 3 bis Marc Robert, RODEZ	Base : 1 887.59€
LOT 14 – RAVALEMENTS : SARL COTE ISOLATION 2 avenue Paulin Daudé, MENDE	Base : 21 347.76€

- Autorise le maire à procéder aux formalités administratives pour la notification et la signature du marché, et à signer tous documents relatifs à ce marché,
- Signale que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022.